

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-65 : Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ lot 7 : Electricité – courants forts et faibles _ Avenant 2

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la réalisation des travaux du réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, sise Chemin de Tourville, Quartier Coquette à Valréas (84600), a été inscrite au budget 2017 de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG),

CONSIDERANT la décision du Président 2018-28 du 28 mars 2018, attribuant le lot 7 : Electricité – courants forts et faibles, à l'entreprise ASE, sise 22 rue des Esprats, ZA du Meyrol à MONTELMAR (26200), ainsi que la variante 10 – PSE n°2 « prises de courant », proposée par l'entreprise, étant précisé que l'offre globale retenue s'établissait à 53 514.35 euros HT, soit 64 217.22 euros TTC,

CONSIDERANT la décision du Président 2018-60 du 30 juillet 2018 relative à l'avenant 1 au marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en R+1 de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ attribution du lot 7 : Electricité – courants forts et faibles étant précisé que l'offre globale après avenant s'établissait à 56 309.74 euros HT, soit 67 571.69 euros TTC,

CONSIDERANT une modification du projet validée par le bureau de contrôle, consistant au rajout de 2 postes intérieurs audio-vidéo de contrôle d'accès au R+2 des locaux de la CCEPPG, ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, sise Chemin de Tourville, Quartier Coquette à Valréas (84600),

CONSIDERANT que cette modification, augmentant la prestation d'un montant de 842.43 euros HT soit 1 010.92 euros TTC, doit faire l'objet de la signature d'un avenant,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant au marché relatif au réaménagement de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas, sise Chemin de Tourville, Quartier Coquette à Valréas (84600) - lot 7 : Electricité – courants forts et faibles avec l'entreprise ASE, sise 22 rue des Esprats, ZA du Meyrol à MONTELMAR (26200), ayant pour objet une plus-value de 842.43 euros HT soit 1 010.92 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 57 152.17 euros HT, soit 68 582.60 euros TTC,

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le 04 OCT. 2018

ID : 084-200040681-20180926-DP_65_2018-AU

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 26 septembre 2018

Le Président,

Patrick ADRIEN

